

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 01204

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DAHEUR NURREDINE

Date de naissance :

18 07 49

Adresse :

i.DER

Tél. : 0661664885

Total des frais engagés : 29940 DHS

Cadre réservé au Médecin

Dr A.BENKIRANE
Ophthalmologiste
Ophthalm Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casa
Tél. : 0522 25 71 71 (S.G) - Fax : 0522 25 11 15
IMPE : 091023432

Cachet du médecin :

Date de consultation :

08/12/2022

Nom et prénom du malade :

DAHEUR NURREDINE

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 20/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :

H. HAKANI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08.12 2792	CSKHS	4000	INP : 091023432 DT A.BENKIRANE Ophtalmologiste Ophthalm Clinique de Casablanca 12 Rue des Papillons Oasis - Casa TEL: 0522 25 71 71 (SLC) - Fax: 0522 25 11 15 INPE : 01023432

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 pharmacie al hafik Masoudia Rue 1 N° 40 Ain Diab Rte D'Azemour Anfa Tel: 05.22.39.04.80	08/12/2024	1011.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	15/12/20					16.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H	25533412 00000000 D 00000000 35533411	G	21433552 00000000 00000000 11433553
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS	
			DATE DU DEVIS	
			DATE DE L'EXECUTION	

**OPHTALMO CLINIQUE
DE CASABLANCA**



مصحة العيون
للدكتور البيضاوي

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



12772

Casablanca le :
08 décembre 2022

DAHEUR Noureddine

147.00 x 2

THÉALOSE

1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

294.00

صيدلية شفيق
Pharmacie Chafik
Hay El Massaoui - Rue 1 N° 40
Bis Aïn Diab - B.P. D'Azemour
Casa/Alger Tel: 05.22.39.04.80

Dr A. BENKIRANE
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Casis - Casablanca
Tel.: 0522.25.71.71 (LG) - Fax : 0522.25.11.11
INPE : 091023432

3662042003295

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOFREIMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DHP/201DMH
PPC : 147.00 DH



Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.oct.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



Casablanca le : 08.12.28

BON DE REGLEMENT

Reçu de M. Dr Hm... Noureddine

La somme de ; Quatre cent Dirhams
400.00 Dhs

Pour : consultation + K10 fond d'œil.

Cachet et signature

Dr A.BENKIRANE
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
TEL : 0522 257171 (SLB) - Fax : 0522 251115
MOBILE : 091023432

Urgence 24/24



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



12772

Casablanca le :
08 décembre 2022

DAHEUR Noureddine

Monture pour vision de près + verres correcteurs

Organiques Antireflets, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

VP : OD = + 3.00 (- 1.00 à 140°)

OG = + 3.00 (- 0.75 à 20°)

Dr A.BENKIRANE
Ophtalmologiste

Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Oasis - Casa
Tél : 0522 25 71 71 (SLG) - Fax : 0522 25 11 15
INPE : 091023432

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057

OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Spécialiste

Bloc Kodia 106 Bd. E

N°7 Bis, El Hay Mohammadi - Casa

Tél : 06 69 00 97 56

05 22 60 34 93

Patente : 32825428



N° 003453

نظارات مساوي

أخصائي في النظارات البصرية

بلوك الكدية 106 - الحي المحمدي

الرقم 7 مكرر - الحي المحمدي

الهاتف: 06 69 00 97 85

05 22 60 34 39

الباتنات: 32825428

Ordonnance de M. le Docteur : A. BENKILANE

N° de nomenclature

Correspondant à la prescription

LOIN	O.D: +3.00 (-1.00x140°)	PRES	O.D:
	O.G: +3.00 (-0.75x20°)		O.G: <input checked="" type="checkbox"/>

FOURNITURE

Monture : Techel.

1000,-

Verres : Plaques A.R. 470
Anti Reflex Bleu

600,-

Etuis :

1600,-

Total : 1600,-

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca, le 15/12/2022.

M. ou Mme : DAHEV. MOUSSAOUI

ICE : 001789511000067 - ID : 40151582 - RC : 372042 - CNSS : 173923031

مille six cent vingt deux.
شلعي و سبعون